

Assemblée Générale du 17 octobre 2021

Compte rendu

- Frédéric Beaucher souhaite la bienvenue aux 60 personnes présentes dans la salle et aux 30 personnes qui vont suivre l'assemblée générale à distance. Il remercie les 50 personnes qui ont envoyé une procuration. Le quorum n'étant pas atteint, aucune décision importante ne sera prise au cours de cette assemblée, les votes n'auront qu'une valeur indicative (...présence de «... » dans ce compte rendu....), les différents rapports (moral, d'activité, financier) seront de nouveau soumis au vote lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en juin 2022.
- Il remercie le Parc Naturel Régional du Morvan, son directeur, Olivier Georges, ainsi que Laurent Paris et Régis Maurisso, pour la mise à disposition de la salle et pour l'aide apportée dans la préparation de cette assemblée. La commune de Lormes est aussi remerciée pour le prêt de matériel.
- Il souhaite la bienvenue à M. Alban de Montigny, président du syndicat des propriétaires forestiers nivernais.
- Présentation du dispositif:

La précédente assemblée générale s'était tenue en « distanciel », par le biais d'une visio conférence. Pratique dont nous avions certes relevé les inconvénients (elle nous prive de cette occasion rare de nous rencontrer et de faire connaissance, elle ne laisse aucune place aux ateliers que nous organisions à cette occasion en forêt,...), mais qui avait permis d'entrevoir un avantage: les personnes trop éloignées pour pouvoir se rendre sur place, qui nous transmettaient une procuration mais ne pouvaient pas suivre les débats, ont pu participer aux échanges. Elle nous a permis de réaliser que des personnes éloignées géographiquement du Morvan pouvaient de façon très efficace s'impliquer dans le fonctionnement quotidien du Groupement. C'est ce qui s'est passé cette année avec le groupe « communication » et le groupe « Finances ». En proposant cette année une organisation mixte, nous espérons pouvoir cumuler les avantages des deux façons de faire.

Ordre du jour.

- Validation des nouveaux sociétaires.
- Rapport moral, rapport d'activité.
- Rapport financier
- Le point sur les parcelles. Leur gestion. Les plans simples de gestion.
- L'importance du travail en réseau.

- Gouvernance, Administration du Groupement. Organisation à mettre en place pour préparer l'avenir....
- Questions diverses

1- Agréments des nouveaux associés.

- Agréments des nouveaux sociétaires 2020.

« validés » à l'unanimité

- Agréments des nouveaux sociétaires 2021.

« validés » à l'unanimité

Il est relevé que deux maires de communes du secteur sur lequel nous sommes présents ont rejoint le Groupement à titre personnel.

2- Rapport moral, rapport d'activité.

Cette année 2020 est la cinquième année complète d'activité du Groupement Forestier du Chat Sauvage (le groupement a été créé en juin 2015). Cette assemblée générale se tient à l'automne 2021, soit près de 9 mois après la fin de l'exercice 2020. Il sera tentant d'y évoquer des faits qui concereraient plutôt l'exercice 2021, 2020 paraissant déjà de « l'histoire ancienne », tant l'actualité des questions forestières est foisonnante.

Le fait marquant de 2020: L'arrivée plus rapide que prévue du Groupement Forestier du Chat Sauvage à l'âge adulte!

La confirmation de l'intérêt croissant des citoyens pour les problématiques liées à la forêt, l'intérêt des médias pour notre démarche qui s'est confirmé, ont fait que nous allons atteindre au milieu du prochain exercice des seuils que nous pensions, lors de la création du Groupement, mettre plus de 10 ans à atteindre: plus de 500 sociétaires, plus de 100 hectares, plus de 600 000 euros de capital social (ce dernier chiffre est important, car en tant que société civile à capital variable, nous avions du définir lors de la création du Groupement, un capital maximum à ne pas dépasser, dont le montant avait été fixé à 600 000 euros. Dépasser cette somme nous oblige à une modification des statuts.).

Actuellement il ne serait pas possible de régulariser la situation des nouveaux sociétaires auprès du Tribunal de commerce. Il y a donc urgence à retravailler les statuts et à définir un nouveau seuil maximal pour le capital social.

Alors que les cinq premières années de la vie du Groupement ont été exclusivement consacrées à l'acquisition de foncier, nous allons commencer en 2021 à prélever du bois sur certaines de nos parcelles, conformément à nos plans de gestion. Cette nouvelle activité va nous obliger à y consacrer du temps et des moyens humains....

Nos deux plans de gestion qui devraient être validés en fin d'année 2021 concernent une soixantaine d'hectares.... Il va être nécessaire d'engager la procédure pour un troisième plan de gestion pour une cinquantaine d'hectares supplémentaires...



Le Groupement Forestier du Chat Sauvage est devenu une des références au niveau national en matière de Groupement citoyen. Cela nous oblige à répondre aux sollicitations de plus en plus fréquentes de médias, mais aussi de citoyens désireux de créer de tels groupements dans d'autres régions. Nous avons de plus en plus de demandes venues de l'étranger (Europe en général, Cameroun récemment...).

Une priorité pour le prochain exercice: s'organiser au mieux pour éviter une crise due à une croissance trop rapide.

A ce rythme, le modèle sur lequel s'est construit notre groupement va rapidement atteindre ses limites. Ce fonctionnement, basé sur le bénévolat, avec un nombre important de sociétaires qui nous permet de plus peser dans les négociations, qui se voudrait plus démocratique mais qui contribue tout de même à un meilleur partage des connaissances liées à la forêt et aux sylvicultures alternatives, est fort consommateur de temps et d'énergie. Temps et énergie qui sont aussi accordés au travail en réseau avec d'autres initiatives qui défendent la même vision que nous de la forêt, et aux médias, qui valorisent notre travail de terrain et contribuent à en faire un sujet de société qui nous l'espérons, finira par être pris en compte par les politiques publiques. Temps et énergie qu'il faudra aussi désormais consacrer en partie à la gestion de nos parcelles avec le suivi des plans de gestion.

J'ai à chacune des dernières assemblées générales insisté sur la nécessité d'améliorer la gouvernance du Groupement, de rendre son fonctionnement plus démocratique, plus efficace, plus résilient, en partageant plus les tâches. Le but n'est pas de dramatiser la situation, mais d'anticiper sur l'effet « trou d'air » qui ne manquera pas d'arriver lorsque notre fonctionnement actuel ne sera plus opérant compte tenu de la taille atteinte. Tenir sur la durée est une de nos responsabilités dans le combat que nous menons... Une première étape a été franchie depuis la dernière assemblée générale avec la création du groupe « communication », qui a mené un travail de grande qualité en toute autonomie, et avec le groupe « finances » qui suit et contrôle la comptabilité du Groupement. Il nous faut aller plus loin...

Plusieurs options pourront être envisagées:

- Option 1: S'extraire d'une logique de croissance obligatoire que nous condamnons souvent par ailleurs, ne plus accueillir de nouveaux sociétaires, utiliser notre trésorerie et éventuellement les nouveaux apports des sociétaires actuels pour continuer à acquérir de petites parcelles sur un territoire géographiquement limité...

- Option 2: S'appuyer sur la dynamique actuelle, que nous avons contribué à créer, pour prendre encore plus de poids, pour peser plus dans notre lutte pour la défense et la sauvegarde de la forêt, sans élargir notre territoire d'intervention, mais en y densifiant notre présence.

Ce choix rendrait indispensable un partage des tâches, sans lequel plusieurs fonctions ne seraient pas assurées de manière satisfaisante. Celles ci sont diverses et font appel à des compétences variées. Nous savons aujourd'hui qu'il est possible de travailler sans être réunis physiquement en un même point, ce qui pour nous qui sommes très dispersés géographiquement, est un atout.



D'autres options pourront bien entendu être envisagées...

Une importance particulière devrait à ce titre être accordée au comité de gestion, qui n'était pas prévu à l'origine dans les statuts, mais qui pourrait être l'instance intermédiaire entre l'Assemblée Générale et le gérant, en assurant en toute autonomie par rapport au gérant, le suivi de la gestion, mais aussi la mise en oeuvre de la politique choisie.

Il serait d'autre part souhaitable de revenir dès 2022 une assemblée générale printanière, afin d'éviter ce trop grand décalage entre les débats et les faits qui en sont le sujet, et de pouvoir aborder de façon plus naturelle les questions d'actualité générale. Cela aurait aussi l'avantage de nous donner un délai de bonne durée, de 6 à 8 mois, pour aborder ces questions d'organisation qui vont devenir vitales pour l'avenir de notre groupement.

Débat et vote sur le rapport moral.

* Afin de pallier le manque de ressources humaines, il est suggéré d'avoir recours à un emploi aidé (service civique,...) ou un stagiaire. Frédéric Beaucher confirme que le Groupement reçoit beaucoup de demandes de stagiaires en cours d'études forestières et qui sont attirés par la démarche et le type de sylviculture pratiqués par le Groupement. Nous avons jusqu'à présent répondu négativement à ces demandes, considérant que notre activité était insuffisante pour que le stage soit profitable à un étudiant, et que nous n'avions pas les moyens d'assurer un encadrement de qualité suffisante. Le prochain comité de gestion se penchera sur cette question, et pourra envisager un partenariat sur ce thème avec le Groupement pour la Sauvegarde des feuillus du Morvan.

Rapport moral « approuvé » à l'unanimité

3- Rapport d'Activité Année 2020

- Point sur le sociétariat du Chat sauvage

Le capital social du groupement était au 31 décembre 2019 de 275 600 euros, soit 1378 parts de 200 euros réparties entre 307 sociétaires.

Au 31 décembre 2020 le capital social est de 428 600 euros (+ 153 000 euros/31 décembre 2019), soit 2143 parts (+765 parts / 31 décembre 2019), réparties entre 394 sociétaires (+87 sociétaires/ 31 décembre 2019)

- Point sur les parcelles du Chat Sauvage

Le groupement était au 31 décembre 2019 propriétaire de 63ha.

Au 31 décembre 2020, le Groupement est propriétaire de 85,26 ha.

Dans le tableau(voir annexe jointe), les sous totaux correspondent à des regroupements de parcelles mitoyennes.

- Le travail en réseau.



Le collectif SOS forêts Bourgogne, dont nous faisons partie, a poursuivi son important travail de sensibilisation sur les problématique des coupes rases et de l'enrésinement...

Nous avons participé (2021) au sein du Réseau pour les Alternatives Forestières à la création d'un espace de mutualisation et d'échanges pour les groupements forestiers citoyens en cours de création.... Nous avons rencontré des représentants de ces groupements qui souhaitaient s'appuyer sur notre expérience.

Nous avons répondu (2021) aux invitations de territoires en lutte (Touche Pas à Ma Forêt dans les Pyrénées) ou de rencontres (Reprises de Terres à Notre Dame Des Landes)

Le Groupement est aujourd'hui connu et reconnu au niveau national.

Nous sommes invités en novembre 2021 par le Réseau pour les Alternatives forestières en Ardèche pour mutualiser nos compétences avec les groupements citoyens en cours de création et créer avec eux des outils communs qui nous permettront de gagner en efficacité.

- Gouvernance- Administration

L'enregistrement des nouveaux sociétaires auprès du tribunal de commerce est toujours le sujet sur lequel nous avons beaucoup de retard, et en grande partie indépendamment de notre fait. Le dossier déposé en mars 2020 est encore en cours de traitement par le Tribunal de Commerce. Nous avons mandaté notre notaire pour régulariser la situation, sans constater d'accélération du rythme. Nous avons pris la résolution de faire une déclaration à la fin de chaque trimestre, afin de ne pas avoir trop de cas à traiter à chaque fois. Nous tiendrons ce rythme dès que la situation sera régularisée. Nous continuons à considérer comme sociétaire à part entière les personnes ayant payé les parts qu'elles souhaitaient acquérir, sans attendre leur enregistrement officiel dans les statuts. Ce système n'est pas satisfaisant, car si la reconnaissance à l'interne des nouveaux sociétaires est de ce fait très rapide, la reconnaissance légale reste beaucoup trop longue.

- Groupes de travail.

Finances: Malik Imadache et Etienne Chuat ont accepté la tâche de contrôle de la comptabilité, tel qu'il avait été évoqué lors de la précédente Assemblée Générale. Cette fonction est indispensable compte tenu de l'importance des sommes en jeu.

L'information et la communication: Création (hiver 2020-21) d'un groupe de travail coordonné par Inès Lévy qui a réuni à l'occasion de quatre réunions en visioconférence huit personnes très motivées. Le site internet a été remanié, avec l'ouverture d'un espace sociétaire. La qualité du document papier (flyer) a été améliorée. Une première édition de la lettre de diffusion a été publiée.

Plusieurs parcelles accessibles à l'achat ont été repérées par des membres du Groupement qui exercent une veille sur les médias spécialisés.... Ces parcelles sont ensuite visitées par le gérant et une ou deux autres personnes pour en estimer la valeur et en évaluer l'intérêt pour le Groupement.

Le comité de gestion: il n'a été réuni qu'une seule fois cette année (il est prévu par les statuts au minimum trois réunions chaque année). Il semble souhaitable de repenser le



fonctionnement du Comité de Gestion: plutôt que celui ci se réunisse à l'initiative du gérant, pourquoi ne pas considérer le gérant comme « l'exécutif » du comité de gestion, le comité de gestion tenant alors le rôle d'un conseil d'administration... Il pourrait être la « courroie de transmission » entre l'Assemblée Générale et le gérant.... Ce choix permettrait d'éviter que trop de pouvoirs et d'informations soient détenus par le seul gérant, ce qui en plus d'être un facteur de fragilité sur le long terme, est en contradiction avec notre volonté d'être un groupement éthique et citoyen...

- Presse-Médias.

De nombreux journalistes ont été reçus, plusieurs reportages ont été réalisés et publiés. Plusieurs documentaires sur le thèmes de la forêt, dans lesquels nous apparaissions, ont été diffusés. Ils contribuent à notre notoriété et au fait que la forêt devienne un sujet de société... A noter en septembre 2021 un contact avec l'agence France Presse (papier et vidéo) qui nous a valu une large diffusion dans la presse régionale et nationale, ainsi qu'à l'étranger (Italie, Belgique).

- Plan de gestion.

Sa validation par le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière, qui aide les propriétaires forestiers privés à gérer leur forêt) devrait être effective en décembre 2021. Une visite de toutes les parcelles concernées a été réalisée en juin 2021 avec une technicienne du CRPF. Peu de réserves ont été formulées. Tristan Susse, notre expert forestier, a émis un accord de principe sur le fait que les séances de martelage (marquage des arbres à couper) puissent être réalisées en présence de membres du Groupement intéressés, avec explication des choix d'abattage.

Ces deux plans de gestion ne couvrent pas l'ensemble des parcelles (60ha sur 105 au 15/10/21), un troisième plan est à programmer.

Débat et vote sur le rapport d'activité.

- Pourquoi avoir accepté de nouveaux sociétaires si le capital social maximum était dépassé? Il était difficile de refuser de nouveaux sociétaires alors qu'il n'y avait pas eu de débat à ce sujet, et que risque était grand de casser une dynamique que nous avons mis plusieurs années à créer. Le retard pris au niveau du tribunal de commerce nous laisse le temps de réfléchir au niveau auquel nous souhaitons fixer ce prochain maximum par le biais d'une modification des statuts.

- Relation avec les territoires qui entrent en résistance: Nous sommes de plus en plus souvent invités par des personnes issues de territoires qui connaissent la même problématique que le Morvan et qui souhaitent entrer en résistance. S'il semble important pour notre cause que cette résistance existe au niveau national et ne soit pas limitée au Morvan, l'Assemblée Générale considère t-elle que cet accompagnement peut-être considéré comme une mission - certes marginale - du Groupement? (cette dimension « militante » n'est pas prévue dans nos statuts... il en est de même de la dimension « Education populaire à la forêt »...). Si oui, un budget prévisionnel (inférieur ou égal à 1000 euros par an) doit il être envisagé pour couvrir les frais de déplacement?



Du débat, il semble ressortir un consensus favorable à cet engagement militant, à cette fonction de plaidoyer, à condition d'en bien définir les limites. Quant au défraiement des personnes qui se déplacent, le débat reste ouvert... Cette question sera soumise au vote lors de notre prochaine assemblée générale, ou avant par le biais d'un vote par voie électronique.

Il est de nouveau exprimé l'idée d'une « association soeur » qui porterait cette action plus militante... Cela supposerait de pouvoir faire vivre les deux structures et de mener deux dynamiques en parallèle... L'association ADRET, au sein du collectif SOS Forêts Bourgogne, effectue déjà ce travail.

Il est aussi relevé que de nouveaux associés nous ont rejoint à l'occasion de ces actions.

- Il est fait remarquer que sur l'espace sociétaire du site, la carte des sociétaires et la carte des parcelles ne sont pas à jour.

- Il est regretté le manque de communication entre le gérant et le comité de gestion, ce dernier n'étant pas informé des demandes des médias ou des acquisitions de parcelles en cours.

Bien définir le rôle du comité de gestion et la relation entre le gérant et le comité de gestion, ainsi qu'une actualisation des statuts, doivent être un objectif prioritaire des 6 prochains mois.

- De même, en réponse à une question posée par écrit , il sera indispensable pour la prochaine Assemblée Générale d'avoir prévu une organisation des scrutins qui permette de prendre en compte le nombre de voix dont dispose chaque associé du Groupement.

- Il est demandé des précisions quant à la politique d'acquisition des parcelles.

Le Groupement joue la carte de la proximité, en privilégiant des acquisition sur les anciens cantons de Lormes et Montsauche, soit un cercle d'environ 20 km de rayon. Mais rien n'empêcherait l'acquisition d'une parcelle plus éloignée si celle ci présente un intérêt particulier (surface importante, enjeu écologique particulier, forte menace,...)

Le Groupement acquière des parcelles de feuillus, mais il arrive que dans un lot, une parcelle soit plantée en résineux (nous avons actuellement au moins 4 parcelles plantées en résineux). Il pourrait aussi être envisagé d'acquérir une parcelle de résineux si celle ci présente un intérêt particulier (situation géographique par rapport à d'autres parcelles du Groupement, expérimentation d'une alternative à la coupe rase, ...)

Le marché auquel le Groupement à le plus facilement accès est celui des petites parcelles dispersées. L'acquisition de ces parcelles permet de « miter » les massifs forestiers, les rendant moins attractifs pour de gros investisseurs, et dans les pires des cas, de maintenir de petits îlots protégés. Nous sommes de plus en plus en recherche de parcelles de plus grande taille, l'impact écologique de ces grandes parcelles étant plus important, et leur gestion plus facile. Nous avons beaucoup de difficultés à accéder à ce marché....

Rapport d'activité “adopté“ à l'unanimité.

4- Rapport financier

Cf documents envoyés.

La trésorerie du Groupement reste importante, avec 192 998,89 euros sur le compte au 31 décembre 2020. Cette somme nous permet d'envisager sereinement l'acquisition de parcelles de taille plus importante. Il avait été demandé lors de la précédente Assemblée Générale



d'étudier la possibilité d'une rémunération de cette somme déposée sur notre compte qui aurait compensé les frais de gestion jugés importants(360 euros par an). Après étude, il semble que les frais de gestion, compte tenu de notre mode de fonctionnement et du fait que nous sommes considérés comme une entreprise et non comme un particulier, restent compétitifs par rapport aux autres banques consultées. Nous n'avons pas pu obtenir de garantie nette sur la disponibilité des fonds qui seraient ainsi placés, et nous avons conséquent renoncé à toute forme de placement rémunéré.

Débat et vote sur le rapport financier

Dépenses :

- Il serait important de bien faire ressortir le résultat d'exploitation de l'année (perte ou bénéfice). De plus si le Groupement forestier est amené à demander des subventions publiques, les organismes octroyant ces subventions réclament des documents comptables bien formatés des 3 dernières années. (contribution écrite)
- Montant des frais d'achat des parcelles : la rubrique concerne le coût total d'achat des parcelles, incluant les taxes et les frais de notaire. Ne serait-il pas souhaitable de distinguer les deux ?

Ces deux derniers points posent de façon plus large la question de notre comptabilité, qui n'est pas de type analytique. Il serait souhaitable d'évoluer vers ce type de comptabilité. Actuellement, Malik Imadache et Etienne Chuat assurent les fonctions de commissaire aux comptes. L'idéal serait d'avoir parmi les sociétaires une personne compétente en matière de comptabilité d'entreprise...

- Ne faudrait-il pas songer à mettre une partie de nos moyens en réserve afin de ne pas être mis en difficulté par le départ toujours possible d'un associé détenant beaucoup de parts qu'il faudrait rembourser.

Le Groupement a aujourd'hui atteint une taille qui lui permettrait de répondre de plusieurs manières à cette problématique : 1- sa trésorerie, 2- la dynamique d'arrivée de nouveaux sociétaires et le délai de 3 mois autorisé par nos statuts pour le remboursement des parts, qui devraient nous permettre de faire face. 3- De nombreux associés nous ont fait savoir qu'ils étaient prêts à acquérir de nouvelles parts en cas de besoin. 4- Le recours à l'emprunt pourrait être envisagé (accord de principe de la banque). 5- En dernier recours, la vente de parcelle pourrait être envisagée.

- Quel est l'intérêt de l'adhésion à FranSylva ?

Assurance responsabilité civile, M. De Montigny rappelle l'obligation morale d'assurer la totalité des parcelles. Cette assurance couvre les éventuels accidents sur nos parcelles, arbres tombés sur les lignes électriques, téléphoniques. M. De Montigny valide notre choix de ne pas avoir pris d'assurance « catastrophe naturelle » dont le coût estimé est très élevé, avec un risque minime pour des parcelles globalement de faible valeur et très dispersées.

- Est-il possible de présenter lors de l'AG un budget prévisionnel pour l'exercice suivant?

Cela serait facile en théorie mais n'aurait que peu de valeur, les principaux postes en dépenses (acquisition de parcelles) et en recette (acquisition de parts par de nouveaux sociétaires) étant difficilement prévisibles et pouvant varier de quelques dizaines à quelques centaines de milliers d'euros. Par contre, il est souhaitable de définir des enveloppes prévisionnelles pour des



actions particulières telles que « l'action militante » évoquée précédemment, et tout à fait possible de le faire pour des missions particulières (communication, organisation de l'AG, ...)

Recettes

- Concernant les recettes: le groupement ne perçoit-il pas de droits de chasse sur certaines parcelles? En 2019, un chasseur avait fait un don de 30 euros en remerciement, sinon l'usage est plutôt l'octroi d'un morceau de gibier, qu'il est par définition difficile d'inclure dans la comptabilité, et même malheureusement de partager...

- N'y a t-il pas d'autres recettes que les achats de parts ? Pas de vente d'arbres ?

Jusqu'à aujourd'hui, le Groupement était dans une logique d'acquisition foncière, pas d'exploitation. Les plans de gestion vont être validés en décembre 2021. Des coupes d'amélioration sont prévues pendant l'hiver 2021-2022, mais la production de bois sera probablement de faible valeur dans un premier temps, avec peu de bois d'œuvre de qualité. Des artisans locaux se sont déjà déclarés intéressés par l'achat de bois produit par notre Groupement.

- Une personnes morale peut elle devenir sociétaire ?

Oui, deux associations sont déjà membres du Groupement. Nous avons de plus en plus de demandes d'entreprises prêtes à investir des sommes importantes dans notre groupement. Notre position à ce sujet n'a pas été vraiment débattue, mais un consensus semble se dégager pour que nous restions très prudents et vigilants par rapport à ce type de démarche. Accepter ces propositions demanderait de bien connaître l'entreprise en question, son éthique et ses motivations profondes. Pour le moment, il est répondu négativement à ces demandes. Cette question pourra être traitée de façon plus approfondie lors d'une prochaine Assemblée Générale.

Le rapport financier est « adopté » à l'unanimité.

5- Gouvernance, Administration du Groupement. Organisation à mettre en place pour préparer l'avenir...Mise en œuvre des plans de gestion.

Il est procédé à un passage en revue des différentes tâches à accomplir, avec des exemples de ce qui pourrait être amélioré si nous étions plus nombreux : ainsi, l'organisation de cette assemblée générale aurait pu être plus conviviale, avec repas en commun, mini bus pour accéder à la forêt de Breuil, organisation de rencontres par atelier de travail (statuts,...), AG sur deux jours avec soirée festive, spectacle sur le thème de la forêt.... Tout cela est possible et serait un plus incontestable, ce n'est qu'une question de main d'œuvre....

De nombreuses personnes se sont déclarées intéressées par les différentes fonctions (voir tableau ci joint). Il sera possible pour des personnes n'ayant pas assisté à l'assemblée générale de s'inscrire à un des groupes. La première réunion du comité de gestion se tiendra à la mi novembre, les réunions des groupes de travail suivront très rapidement...

6- Questions diverses:



- 2 groupements forestiers dans le Morvan, le Chat sauvage au nord ouest et le GSFM au sud: face à l'inertie des pouvoirs publics et au puissant lobby des exploitants forestiers adeptes de la monoculture de Douglas, nous restons petits... Quelle stratégie commune, quelles actions communes, quel poids commun pouvons nous imaginer et mettre en oeuvre?

Nos rapports avec le Groupement pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan sont désormais riches, réguliers et apaisés. Nous avons les mêmes objectifs et des façons de faire très proches, nous échangeons beaucoup d'informations. Nous nous appuyons sur l'expérience plus ancienne du GSFM, qui a aujourd'hui atteint une taille importante, pour anticiper les difficultés que nous ne manquerons pas nous aussi de rencontrer. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il serait difficile pour un seul groupement d'intervenir sur tout le massif du Morvan, l'idée étant plutôt d'encourager la création d'un 3ème groupement de ce type sur le quart nord est du massif. Nous avons envisagé la possibilité pour nos deux groupements d'intervenir conjointement dans le cas d'une opération d'acquisition qui serait trop lourde pour être portée par un seul.

- Rappel du programme de l'après midi :

En forêt de Breuil avec M. Arnaud Chassaigne, visite d'une parcelle gérée en futaie mixte, feuillus et résineux.(ONF)

En salle, avec M. Alain Delavault et Jacques Ranger, présentation de l'étude menée par le conseil scientifique du Parc Naturel Régional du Morvan sur les coupes rases.

Deux conclusions: une pessimiste(sur un document de 1801 transmis par Remi Rouquette)....

et l'autre optimiste (le chant du rossignol...).

Clôture de l'Assemblée générale à 12h30 .

